

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES



DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

MAITRE DE L'OUVRAGE :



COMMUNE DE GOUESNOU
1, Place des Fusillés
29850 GOUESNOU
Tel : 02 98 07 86 90
www.gouesnou.fr

GESTION DU MARCHE : Monsieur le responsable du pôle Travaux, Urbanisme, Environnement

OBJET DU MARCHE : Illuminations de Noel 2016-2018

2016-MF-06

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception : Mercredi 1er juin 2016

Heure limite de réception : 12 h 00

Cadre à remplir par le Soumissionnaire :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

.....

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET n°2016-

360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS : Monsieur le Maire de Gouesnou

ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de Gouesnou

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le Trésorier Principal

1 - CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

➤ la Commune de Gouesnou, 1 place des Fusillés, 29850 Gouesnou, dûment représentée par son maire en exercice,

et

JE SOUSSIGNE (*Titulaire Unique*)

➤ TITULAIRE UNIQUE / (NOM ET PRENOMS) :

- Agissant (RAYER LA MENTION INUTILE) :
 - a) En mon nom personnel,
 - b) Au nom et pour le compte de la Société (INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE) :
- Ayant son (RAYER LA MENTION INUTILE) :
 - a) Domicile à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) :
 - b) Siège social à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) :
- Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
 - Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
 - Code d'activité économique principale (A.P.E.) :
 - Numéro d'inscription (RAYER LA MENTION INUTILE) :
 - a) au registre du commerce et des sociétés :
 - b) au répertoire des métiers :

L'Entreprise.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés, **M'ENGAGE SEUL**, sans réserves conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **ME LIE SEUL** que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **QUATRE VINGT DIX (90) JOURS**.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Nature de la consultation

La présente consultation a pour objet la location de décorations lumineuses pour les saisons hivernales 2016-2017-2018 pour :

- le tour de la Place des Fusillés
- la rue de Brest
- une portion de la rue de la Gare
- une portion de la rue Saint-Gouesnou
- une portion de la rue de l'Eglise
- une portion de la rue de la Fontaine
- la façade de l'Hôtel de Ville

Les décorations lumineuses permettant la mise en valeur du centre de la Place des Fusillés ainsi que le parvis de l'Hôtel de Ville sont prévues en option n°1.

Le renouvellement d'une partie des décors lumineux chaque année avec des motifs différents est prévu en option n°2.

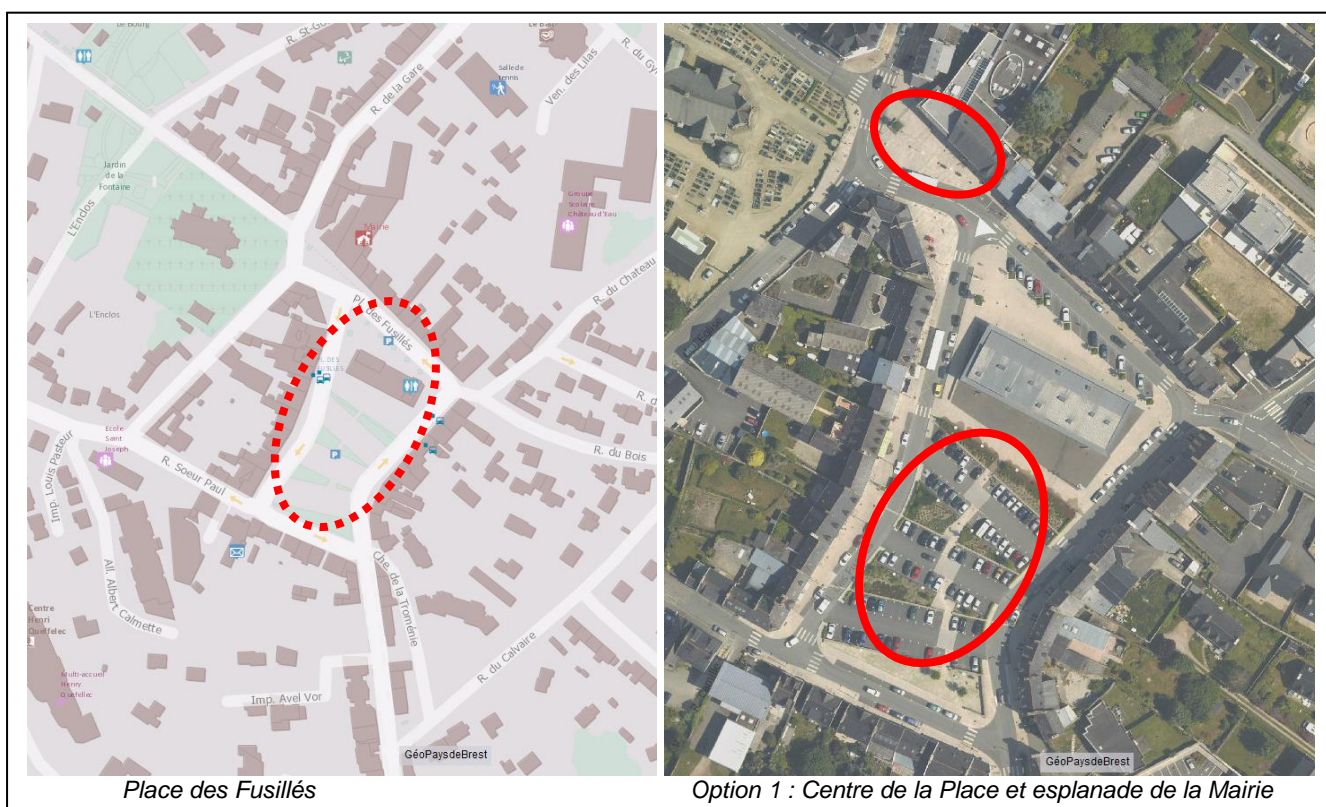
La présente consultation fait l'objet d'un lot unique.

La Mairie se garde le droit d'avoir recours à la négociation.

La pose et la dépose des décors ne sont pas comprises dans la consultation et seront réalisés par les services techniques ou une entreprise extérieure.

2.2 Options

Option 1 : Décors lumineux sur la place centrale et le parvis de l'Hôtel de Ville



Option 2 : Renouvellement partiel des décors lumineux chaque année avec des motifs différents dans la limite de 25%.

2.3 Variantes

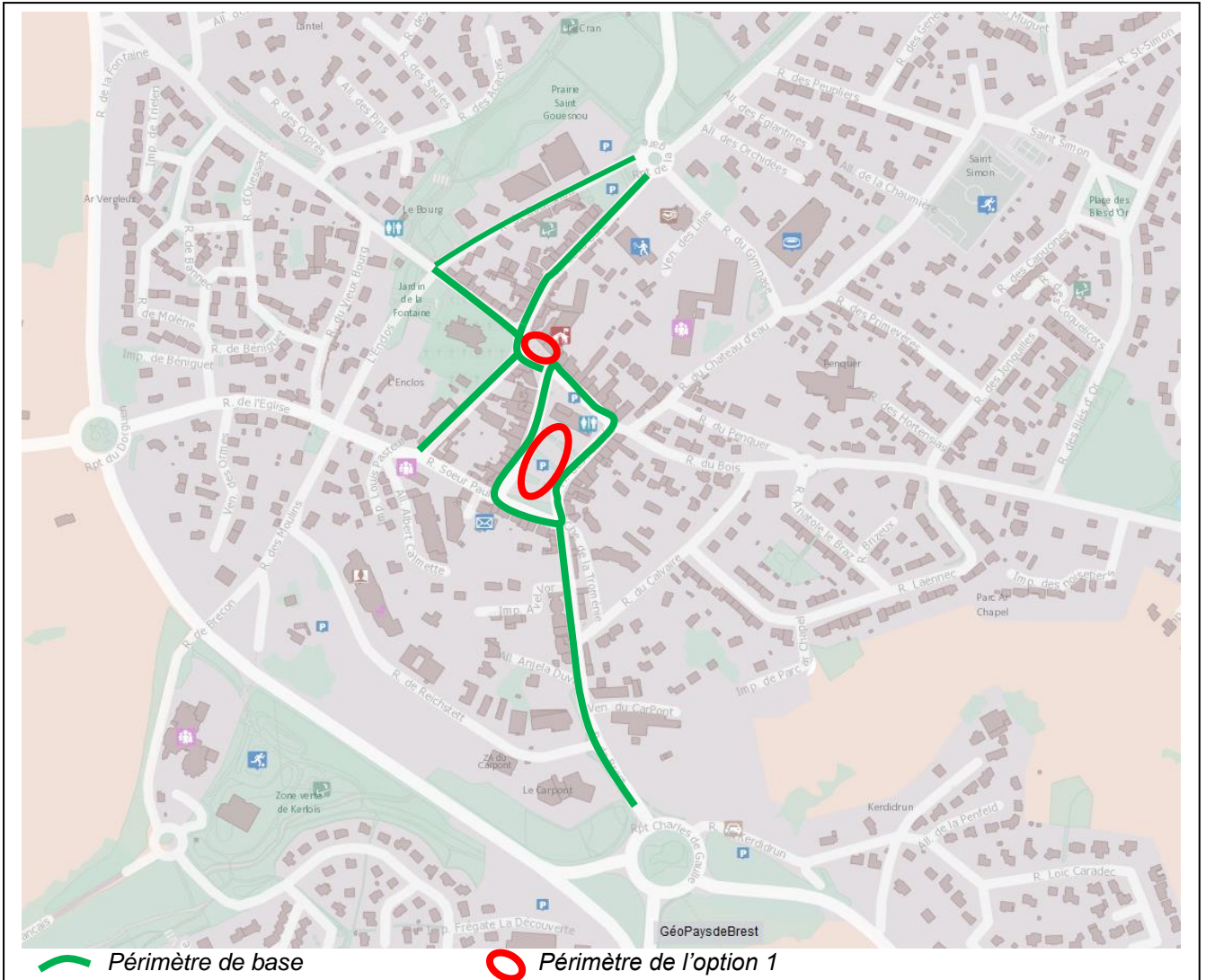
Les variantes sont autorisées dans les limites du dossier de consultation.

3 - CAHIER DES CHARGES

3.1 Objet et nature du marché

Le marché a pour objet, la location de décorations lumineuses pour les saisons hivernales 2016-2017-2018.

Périmètre :



Ces décorations lumineuses seront placées sur les sites suivants :

- Place des Fusillés (tour) 24 candélabres équipés de fiches
- Rue de Brest (n°1- 23) 10 candélabres équipés de fiches
- Portion de la rue de la gare (n°1-27) 8 candélabres équipés de fiches
- Portion de la rue Saint-Gouesnou (n°2-14) 9 candélabres équipés de fiches
- Portion de la rue de l'église 3 candélabres équipés de fiches
- Portion de la rue de la Fontaine (n°2-14) 4 candélabres équipés de fiches
- Façade de l'Hôtel de Ville

Les décors seront posés sur candélabre d'éclairage public (hauteur 8,00m) sur trottoir et fixés sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Un traitement particulier du centre de la place pourra être proposé avec un motif indépendant ou sur la zone de stationnement. A titre d'information, une mission de coloriste conseil pour les façades de la place est en cours pour définir un schéma de colorisation. La proposition de décorations lumineuses devra prendre en compte la colorisation prochaine des façades.

La pose et la dépose des décors ne sont pas comprises dans la consultation et seront réalisés par les services techniques ou une entreprise extérieure.

3.2 Dispositions Générales

Chaque candidat est libre de présenter son offre avec le meilleur choix de formes et de couleurs qu'il retiendra pour assurer l'efficacité et l'esthétique de son projet.

La commune de Gouesnou se réserve le droit de demander aux candidats des échantillons conformes aux prescriptions du présent Cahier des Charges. Ils devront être équipés d'une prise européenne permettant leur raccordement rapide pour essai. Après examen, les échantillons seront retournés aux candidats en port dû.

L'engagement à fournir des échantillons sous un délai de 72h est impératif. Si le matériel concerné fait l'objet d'une fabrication spécifique, le candidat disposera d'un délai de 10 jours supplémentaires pour fabriquer et fournir un échantillon.

Les prestations comprennent :

- l'étude des emplacements et de leurs caractéristiques,
- la réalisation de simulations et mises en situation
- la livraison des décors,
- le SAV et le suivi pendant la saison

La qualité des produits à livrer et la mise en œuvre des installations électriques doivent correspondre au minimum aux spécifications techniques prévues par les arrêtés ministériels en vigueur, en particulier :

- NF C 17-200 et NF 17-202 : règles d'installations d'éclairages publics
- NF C 15-100 : règles relatives aux installations électriques de basse tension
- NF C 71-111 : règles relatives aux luminaires pour lampes à incandescence
- NF C 20-010 : degrés de protection procurés par les enveloppes
- NF C 20-030 : matériel électriques à basse tension, règles de sécurité relatives à la protection contre les chocs électriques
- NF C 32-106 : câbles sous gaine et guirlandes lumineuses
- NF C 32-211 : câbles pour guirlandes lumineuses classe II
- NF EN 60-598 : indice de classement NF C 71-000 des luminaires
- NF EN 60-598 2-20 : indice de classement NF C 71-020 règles particulières, guirlandes lumineuses.

Le candidat devra joindre une présentation générale de son entreprise précisant notamment la provenance des fournitures, les certificats de conformité, les outils et procédés de fabrication ainsi qu'une liste de références pour des projets identiques réalisés dans d'autres communes.

Les décors seront réceptionnés aux ateliers municipaux situés rue des frênes à Gouesnou.

La livraison devra avoir lieu avant **le 15 novembre 2016 impérativement.**

Durant toute la durée du contrat, si dysfonctionnement est constaté sur un décor, le fournisseur s'engage à le remplacer dans un délai inférieur à 72 heures.

3.3 Dispositions particulières

Une **visite des sites à décorer est obligatoire** et sera constaté par une attestation de visite.

L'attestation du maître d'ouvrage sera à joindre au dossier.

Des simulations infographiques seront impérativement jointes à l'offre.

Caractéristiques des décors :

- Les supports des motifs seront élaborés exclusivement en tube d'aluminium d'au moins 20x20mm et 2mm d'épaisseur.
- Les décors transversaux seront livrés avec les kits de suspension correspondant au matériau inoxydable comprenant au minimum 2 points d'attache.
- Alimentation 230V – 50Hz (possibilité 12V ou 24V pour les motifs situés en dessous de 2,20 mètres c'est-à-dire à portée de main du public).
- Le câble d'alimentation double isolation correspondant à la norme H.O.5N.F devra mesurer au minimum 2 mètres équipé d'une fiche mâle de connection.
- Le câble éventuellement utilisé à l'intérieur du motif jusqu'au boîtier de dérivation sera homologué à la norme H.O.5N.F double isolation.
- Les décors en fil lumineux devront être câblés en double trait avec des colliers traités anti UV. Le fil lumineux sera en PVC lisse traité anti UV, d'un diamètre de 12mm minimum et comprendra un minimum de 30 leds par mètre linéaire.
- Les guirlandes 230V pour usage à l'extérieur seront impérativement en caoutchouc. Elles seront obligatoirement livrées prêtes à l'emploi avec une alimentation standard 2 pôles.
- Les douilles montées sur les décors devront être moulées en un seul élément équipé d'une collerette en caoutchouc pour garantir une étanchéité optimale. Le contact électrique se fera par 2 pistons montés sur ressorts.
- Les leds utilisées devront offrir une luminescence supérieure à 310 degrés et seront certifiées « d'origine officielle ». Ces leds multidirectionnelles seront systématiquement préférées aux leds monodirectionnelles.
- Sur les guirlandes proposées, les leds ne seront pas espacées de plus de 10cm.
- Pour les plafonds, les guirlandes devront obligatoirement fonctionner en 24V et être en câble translucide.
- Les produits proposés devront être exempts de substances nocives interdites au titre de la réglementation ROHS.

Option 1 : Fourniture de décors lumineux sur mâts (Hauteur : 4 m) situés sur la place centrale et le parvis de l'Hôtel de ville.

Option 2 : Proposition de renouvellement d'une partie des décors lumineux chaque année avec des motifs différents dans la limite de 25%.

4 - PRIX / DELAIS

4.1 Délais

Le délai d'exécution de la prestation est de **36 MOIS** à compter de la notification du marché.
La durée du marché est ferme.

4.2 Prix de l'offre de base

L'ensemble de la prestation à exécuter, sera rémunéré par application d'un prix annuel et forfaitaire pour une durée de 3 ans et non révisable égal à :

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché annuel HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant du marché annuel TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :
.....

4.3 Option 1 : Fourniture de décors lumineux sur mâts (Hauteur : 4 m) situés sur la place centrale et le parvis de l'Hôtel de ville

L'option 1, sera rémunérée par application d'un prix annuel et forfaitaire pour une durée de 3 ans et non révisable égal à :

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché annuel HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant du marché annuel TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :
.....

4.4 Option 2 : Proposition de renouvellement d'une partie des décors lumineux chaque année avec des motifs différents dans la limite de 25%.

L'option 2, sera rémunérée par application d'un prix annuel et forfaitaire en plus-value à l'offre de base pour une durée de 3 ans et non révisable égal à :

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché annuel HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant du marché annuel TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :
.....

5 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

5.1 Avance

Sans objet

5.2 Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la commune de Gouesnou, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ^(A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro
Codes	Banque :..... .Guichet :..... Clé RIB :.....
Banque
Agence de

5.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

6 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres ne peuvent être présentées que sur support papier.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

6.1 L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Présent document unique de consultation signé pour acceptation et engagement.
- Les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales).

- Photomontages.
- Mémoire technique
- Présentation générale de l'entreprise.
- Décomposition et détail du prix global et forfaitaire annuel
- Catalogue général et tarifs en vigueur à la date de remise de l'offre.

6.2 Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées à l'article 3 du présent document.

7.2 Méthode d'analyse des critères

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

Les critères de sélection sont les suivants :

1 – Critères techniques et esthétiques (50%)

- Qualité de mémoire techniques
- Facilité de montage
- Consommations optimisées
- Fiabilité des produits (garanties, disponibilité et délai de livraison des pièces détachées ou de maintenance)
- Caractéristiques des leds utilisées
- Disponibilité et proximité d'un représentant pour assistance et SAV
- Qualité des simulations
- Dynamique et animations
- Utilisation de produits nouveaux et/ ou de haute technologie

2 – Adéquation entre la qualité de l'offre et le budget alloué par la mairie (prix 30%)

- Rapport prix/nombre de décors
- Rapport prix/ surface lumineuses
- Rapport prix / nombre de sites mis en valeur

3 – Qualités environnementales du projet et du candidat (15%)

- Actions menées en faveur de l'environnement par le candidat
- Actions proposées en faveur de l'environnement sur le projet remis
- Bilan énergétique / Compensation carbone
- Longévité des produits
- Respect des normes ROHS et DEEE

4 – Critères éthiques et sociaux (5%)

- Respect des règles éthiques relatives au travail
- Action solidaires engagées par l'entreprise

Les candidats sont donc invités à faire apparaître de façon explicite tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier leur offre en fonction des critères énoncés dans les différents documents remis avec l'offre.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

8.1 Sur support papier

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de Gouesnou
Hôtel de Ville
1 place des Fusillés
29850 Gouesnou

Procédure adaptée pour :
« Illuminations de Noel 2016-2018 »
"NE PAS OUVRIR"

« Nom du candidat »
« Adresse du candidat »
« Courriel du candidat »

Les offres devront :

- **Soit être déposées contre récépissé, notamment les offres remises par coursier (UPS, DHL, CHRONOPOST, ...) à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou
Pole Travaux, Urbanisme, Environnement
(de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

- **Soit transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou
Pole Travaux, Urbanisme, Environnement
1 Place des Fusillés
29850 Gouesnou

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de Consultation.

Les Candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée.

9 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 19 janvier 2009.

9.1 Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du CCAG, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

9.2 Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 32 ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

Il peut être pourvu, par la personne publique, à l'exécution de la fourniture ou du service aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir d'aucun retard, soit si la résiliation du marché est prononcée aux torts du titulaire, le marché prévoyant cette mesure.

Fait en un seul original,

A : le :

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement,
(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé")

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A : GOUESNOU, le :

Le Maire de Gouesnou,